



**SNT**

SYNDICAT  
NATIONAL  
DES  
TERRITORIAUX



*Ensemble et pour tous*

## **Entretiens professionnels 2023, l'occasion d'un temps d'échange constructif**

**L'entretien annuel est l'occasion de faire un bilan partagé et d'échanger sur des objectifs qui doivent être quantifiables et atteignables. Il est aussi essentiel pour votre évolution professionnelle:**

- **Pour l'augmentation de votre rémunération (promotion/ avancement, régime indemnitaire): ce bilan donne des points qui déterminent vos chances d'obtenir une augmentation,**
- **Pour l'obtention de vos formations professionnelles, mais aussi d'une Validation des Acquis et Expériences (VAE), d'un bilan de compétence externe (au-delà du bilan professionnel interne),**
- **Pour une éventuelle reconversion professionnelle (mutation interne ou externe, changement de métier ...).**

**Le SNT demande l'attribution d'enveloppes financières suffisantes pour répondre aux besoins et de la transparence dans leur attribution.**

**Le compte-rendu est versé dans votre dossier administratif – il doit être conforme à l'entretien. A ce titre, vous avez le droit de l'amender avant de le valider, d'en demander la correction et si nécessaire de saisir la CAP (titulaires)/ CCP (contractuels) en cas de désaccord persistant.**

**Le SNT peut vous accompagner : dans la rédaction de votre avis, dans la saisine de la CAP/ CCP ou à toute autre étape.**

**En 2023, le SNT CFE-CGC vous propose un point d'information bi-mensuel**

